

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022- 12/4/31 DOSSIER N°5456	ALÉAS CLIMATIQUES 2022 - SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ÉLEVEURS AIDES DÉPARTEMENTALES À L'ACHAT DE SEMENCES DE PRAIRIES ET DE CULTURES FOURRAGÈRES
--	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ALÉAS CLIMATIQUES 2022 - SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX
ÉLEVEURS
Aides départementales à l'achat de semences de prairies et de cultures
fourragères**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des
Régions,*

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2022-12/4/31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'instituer, à titre exceptionnel, une aide forfaitaire d'un montant de 50 euros par hectare sous le régime "de minimis", au profit des éleveurs creusois pour l'implantation de prairies et de cultures fourragères suite aux conditions climatiques exceptionnelles survenues en 2022 ;

- d'adopter le règlement d'aide ci-annexé ;

- de déléguer à la Commission Permanente l'examen et l'attribution des aides précitées au regard du règlement adopté ;

- d'utiliser l'enveloppe de 75 000 euros ouverte lors du vote de la Décision modificative n°2 du budget départemental en date du 30 septembre dernier, à cette fin ;

Dit que les sommes nécessaires à l'exécution de la présente décision seront imputées au Budget départemental, chapitre 939.28 article 657-43.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET